



**SIGETA**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le 02/11/2022

**SLOW**

ID : 074-257401729-20221025-D2022\_07\_41-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2022 07 41

Séance du mardi 25 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre à 18 heures, le Comité Syndical du S.I.G.E.T.A, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Orjobet de le Communauté de Communes du Genevois, 38, Av de Mestral à ARCHAMPS sous la présidence de Madame METRAL Christelle.

Date de convocation : 17 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 12

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 13

Pouvoir : François SEVE donne son pouvoir à Jean-Louis MAGNIN

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, COTTET Danielle, MAGNIN Alban, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent, MAGNIN Jean-Louis, LAVOREL Joëlle, PUGIN André, SAUGE Pascal, VERDONNET Christian, VINCENT Carole.

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, MARTINEZ Julian, REVILLON Bernard, SCHUFFENECKER Anthony.

Excusés : CLAUDE Josette, GILET Laurent, DE VIRY François, CHEVALIER Laurent (Suppléant), MORETTON Yannick, RIESEN Anne, SEVE Francois.

Monsieur MAGNIN Alban est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### Objet : **RECRUTEMENT VACATAIRE**

Madame la Présidente indique aux membres du Syndical que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de recruter un vacataire pour effectuer 7 demi-journée (+ ou -) de 4H entre janvier et mai (ajustable en cas de besoin) pour assurer les missions suivantes :

- Soutien et aide à la préparation mise en forme, suivie de l'exécution du budget.
- Formation de la personne qui établira le budget.
- Soutien et aide à la préparation budgétaire, saisie et édition.
- Soutien à la préparation et présence lors du comité pour le vote du budget.

Il est proposé également aux membres du Conseil Syndical que chaque vacataire soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait brut de 166€ pour une demi-journée.

### DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : d'autoriser la Présidente à recruter un vacataire pour une durée de janvier à mai ;

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un forfait brut de 166.04€ pour une ou demi-journée.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

La Présidente,  
Christelle METRAL.

